



*Municipalité de Saint-Claude*  
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**OU**  
**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE**

Le 2 octobre 2025

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 2 octobre 2025 à 20h et à laquelle étaient présents ;

**Présences :** M. Hervé Provencher, Maire

Mme Nicole Caron, conseillère district 1  
M. Yves Gagnon, conseiller district 3  
M. Marco Scrosati, conseiller district 4  
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Yvon Therrien, conseiller district 5 est absent.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

**CONSTAT DE QUORUM**

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous et particulièrement à son épouse et aux représentantes du député provincial. Il prononce une pensée du jour.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR  
2 OCTOBRE 2025**

1. Ordre du jour
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Demande CPTAQ : aliénation - autorisation
5. Période de questions
6. Incendie
  - a- Couverture incendie
  - b- Amendement entente de travail service incendie
7. Voirie
  - a- Ajout conduit égout pluvial
  - b- Remplaçant période hivernale
8. Loisirs
  - a- Réserve d'eau supplémentaire et traitement de plomb
  - b- Appel de candidatures - préposé à l'entretien patinoire
  - c- Connexion cyclable
9. Programmation TECQ 2024-2028
  - a- Confirmation d'absence de travaux
  - b- 2e programmation TECQ
- 10- Déneigements des entrées et des poubelles
- 11- Entente avec la Croix-Rouge

- 12- Refinancement du règlement d'emprunt no 2020-224 camion – citerne
- 13- Dépôt visite de reconnaissance barrage
- 14- Dépôt rapport budgétaire (état comparatif)
- 15- Prochain conseil 10 novembre 2025
- 16- Période de questions
- 17- Comptes
- 18- Correspondance
- 19- Remerciement aux élus
- 20- Divers

### **2025-10-01 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté en ajoutant préliminaire rue de l'Érablière.

**ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT**

### **2025-10-02 PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron, et résolu que le procès-verbal du 8 septembre 2025 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT**

### **2025-10-03 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ- KEVIN TARDIF / LINDA ST-ONGE**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Kevin Tardif a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant à régulariser la vente survenue le 3 décembre 2020 entre Mme Linda St-Onge et lui, portant sur l'aliénation d'une partie indivise de 40 % du lot 5 817 285 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande vise à obtenir l'autorisation subséquente de la transaction conformément à l'article 30 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la contiguïté du lot 5 817 285 avec le lot 5 817 276 est maintenue, Mme Linda St-Onge conservant une part indivise de 10 % du lot, ce qui permet de respecter l'objectif de la LPTAA visant à éviter le morcellement des terres agricoles ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aliénation recherchée n'aura pas d'impact négatif sur les activités agricoles existantes ni sur les lots avoisinants, et qu'elle permettra à M. Tardif de poursuivre l'aménagement forestier et l'entretien du lot, contribuant ainsi à la vitalité agricole du territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la régularisation de cette transaction permettra d'éviter un litige important pour le requérant ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation, si accordée, n'aura aucun impact sur l'homogénéité de la communauté agricole ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que :

La Municipalité de Saint-Claude recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accorder l'autorisation demandée par

M. Kevin Tardif relativement à l'aliénation d'une partie indivise de 40 % du lot 5 817 285, afin de régulariser la transaction intervenue le 3 décembre 2020.

**ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Aucune question.

Puis le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

**INCENDIE**

**2025-10-04 VÉRIFICATION COUVERTURE RADIO INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a fait analyser une étude d'optimisation de la couverture radiocommunication par Solutions Spectra, résolution no 2025-09-04;

**CONSIDÉRANT QUE** le site de communication potentiel identifié théoriquement est le site de la station de lavage au 196, 8<sup>e</sup> Rang;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de poursuivre les démarches avec des tests physiques de radiocommunication autour du lac Boissonneault, afin de confirmer si le 8e rang constitue le site de communication optimal pour les besoins.

**CONSIDÉRANT QU'**il a plusieurs démarches et étapes liées à l'implantation d'un nouveau site de radiocommunication.

- ✓ La vérification de la réglementation
- ✓ Le support des étapes pour la consultation publique
- ✓ La mise à jour de vos licences et la demande d'une nouvelle licence pour le site auprès d'ISDE
- ✓ L'établissement d'un budget prévisionnel basé sur le prix de détail recommandé par le fabricant
- ✓ L'élaboration d'une liste du matériel nécessaire et la fourniture de la documentation technique associée pour avoir une ou des soumissions
- ✓ Le suivi rapproché de mise en place
- ✓

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron, et résolu de poursuivre l'avancement de ce dossier avec les services de la firme *Solutions Spectra* pour réaliser des tests de radiocommunication à partir du site potentiel du 8e Rang. Ces tests sur le terrain permettront de déterminer si ce site est optimal pour améliorer la couverture en mode portatif autour du lac Boissonneault pour un montant approximatif de 1 100 \$.

**ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT**

**2025-10-05 AMENDEMENT À L'ENTENTE DE TRAVAIL - SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente des conditions de travail des membres du Service incendie de la Municipalité de Saint-Claude (pompiers volontaires) est en vigueur pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 22 septembre 2025, Monsieur Jean Labrecque, directeur du Service incendie, a renoncé au contrat relatif à ses conditions de travail intervenu entre lui et la Municipalité le 30 novembre 2023, mais qu'il désire demeurer en fonction au sein du Service incendie de la Municipalité, tant à titre de pompier que de directeur incendie ;

**CONSIDÉRANT QU'IL Y A LIEU** d'assurer la continuité des services, l'équité envers l'ensemble des membres de la brigade incendie et la conformité des conditions de travail en vigueur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon, et **RÉSOLU** :

- D'amender l'entente de travail des membres du Service incendie de Saint-Claude afin d'y inclure le tarif horaire applicable au directeur du Service incendie, à l'article 4 de ladite entente, à la ligne « Directeur » ;
- Que ledit amendement soit intégré à l'entente en vigueur et qu'il assure le respect des mêmes conditions de travail que celles consenties aux autres membres de la brigade ;
- Que le taux horaire du Directeur soit établi comme suit :
  - 35,50 \$ pour 2025
  - 37,00 \$ pour 2026
  - 38,00 \$ pour 2027
  - 39,00 \$ pour 2028
- Que la directrice générale soit mandatée afin de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre du présent amendement afin d'inclure le tarif horaire précité.
- Que cette résolution fait foi d'amendement à l'entente.

**ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT**

**VOIRIE**

**2025-10-06 TRAVAUX CONDUITS ÉGOUT PLUVIAL RANG 7 - CHEMIN DESJARDINS ET NOUVEAU BÂTIMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Claude désire améliorer l'écoulement des eaux du terrain de l'école Notre-Dame du Sourire et le drainage des fondations de l'agrandissement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

Que les travaux soient autorisés à être réalisés en régie interne par l'équipe de voirie avec l'engagement d'entrepreneurs (gravier, matériaux, équipements, pelle ou autres) pour un montant de +/- 10 000\$.

**ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT**

**2025-10-07 APPEL DE CANDIDATURE POSTE - OUVRIER DES TRAVAUX PUBLICS POSTE OCCASIONNEL**

**CONSIDÉRANT QUE** pour la période hivernale, il s'avère nécessaire de se doter de conducteurs supplémentaires et remplaçants;

**CONSIDÉRANT QU'**une personne doit être rencontrée sous peu pour valider son intérêt et les conditions pour le poste ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu

D'afficher l'ouverture d'un poste conducteur opérateur si la rencontre n'est pas concluante.

Le processus d'appel de candidatures et l'ouverture de poste d'ouvrier des travaux publics pour la période de déneigement seront réalisés.

**ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT**

**2025-10-08 RUE DE L'ÉRABIÈRE - ACCEPTABILITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur *Développement Prodigé Inc.* a construit la rue de l'Érablière et souhaite éventuellement céder cette rue à la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet préliminaire de rue, tel que soumis au plan de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Éric Bachand (no WS12423, version 3, daté du 5 février 2024), a été accepté par la résolution no **2024-02-08** ;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur a transmis à la Municipalité un rapport d'acceptation provisoire de la rue, d'une longueur approximative de 480 mètres, sans service d'aqueduc ni d'égout, lequel rapport a été réalisé par l'ingénieur **Richard Bernier** en date du **12 septembre 2025** ;

**CONSIDÉRANT QUE** des plans et devis de caractérisation de l'eau ont été produits par la firme **Pluritech** en date du **19 mars 2024**, aux fins de l'émission d'un permis de gestion de l'eau ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite obtenir une assistance technique pour le volet ingénierie avant de procéder à la prise de possession officielle de la rue ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller **Marco Scrosati**, appuyé par le conseiller **Yves Gagnon**, et résolu :

1. **QUE** le conseil municipal ne puisse accepter la rue de l'Érablière telle que soumise actuellement ;
2. **QUE** le promoteur doive transmettre l'ensemble des documents accompagnant le rapport de conformité pour l'acceptation provisoire ;
3. **QUE** le promoteur doive apporter les correctifs mentionnés dans le rapport de l'ingénieur **Richard Bernier** en date du **12 septembre 2025** ;
4. **QU'**une attestation de conformité concernant la gestion de l'eau soit fournie par un ingénieur, tel que stipulé à l'article 34 du règlement **2017-02** de la **MRC du Val-Saint-François** ;
5. **QU'**une fois les correctifs réalisés, le conseil autorise, si requis, l'octroi d'un mandat à la firme **WSP** afin d'assister la Municipalité dans le processus de prise de possession de la rue de l'Érablière construite par *Développement Prodigie Inc.*

**ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT**

#### **LOISIRS ET CULTURE**

#### **2025-10-09 MANDAT À H2O INNOVATION INC. RÉSERVE D'EAU SUPPLÉMENTAIRE ET PLOMB**

**CONSIDÉRANT QUE** le système d'eau traitée du Centre aux Quatre Vents alimente également le bloc sanitaire, la cantine municipale ainsi que la bibliothèque Irène-Duclos ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est essentiel de s'assurer d'une capacité suffisante en eau afin de répondre aux grandes demandes, notamment lors d'évènements municipaux ;

**CONSIDÉRANT** la soumission #A29618 déposée par H2O Innovation inc. au montant de 3 186 \$ + taxes pour l'ajout d'un deuxième réservoir d'eau traitée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le dernier échantillonnage d'eau, effectué le 17 septembre 2025 au bloc sanitaire, a démontré une trop grande quantité de plomb ;

**CONSIDÉRANT QUE** H2O Innovation inc. propose l'installation d'un filtre spécial afin de corriger cette problématique de façon durable ;

**CONSIDÉRANT** la soumission #A29621 déposée par H2O Innovation inc. au montant de 1 838,52 \$ + taxes pour l'installation dudit filtre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Caron appuyer par la conseillère Lucie Coderre, il est résolu :

1. D'autoriser l'octroi du mandat à H2O Innovation inc. pour l'ajout d'un deuxième réservoir d'eau traitée au Centre aux Quatre Vents, selon la soumission #A29618 au montant de 3 186 \$ + taxes ;
2. D'autoriser l'octroi du mandat à H2O Innovation inc. pour l'ajout d'un filtre spécial afin de corriger la problématique de plomb, selon la soumission #A29621 au montant de 1 838,52 \$ + taxes, si cela s'avère requis après vérification de l'expert au système actuelle ;

**ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT**

**2025-10-10 OFFRE D'EMPLOI POUR UN PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE EXTÉRIEURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude assure l'entretien et la mise en valeur de sa patinoire extérieure au bénéfice de la population ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe d'entretien de la patinoire doit être composée de trois (3) personnes pour assurer adéquatement les tâches d'arrosage, de déneigement et d'entretien de la glace ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) employés sont déjà en poste, Samuel Pilote et Jacob Roy et qu'il est nécessaire d'embaucher une troisième personne afin de compléter l'équipe ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé saisonnier embauché sera sous la responsabilité de l'intervenant en loisir ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu :

1. D'autoriser l'intervenant en loisir à diffuser une offre d'emploi pour le poste de **préposé à la patinoire**.
2. D'autoriser l'embauche d'un(e) employé(e) saisonnier(ère) afin de compléter l'équipe.

**ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT**

**CONNEXION CYCLABLE**

Monsieur Francois Séguin, intervenant en loisirs et en communication, étant présent, explique le suivi de la connexion cyclable.

**2025-10-11 AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE CYCLABLE POUR RELIER LE CIRCUIT DE VÉLO « ENTRE MONTS ET RIVIÈRES » AU CAMPING DES BAIES /CHAUSSÉE DÉSIGNÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Claude reconnaît l'importance de favoriser le transport actif, la mise en valeur du territoire et l'accessibilité de ses infrastructures récréatives pour l'ensemble de la population ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire favoriser les déplacements à vélo entre le secteur du lac Boissonneault et le centre villageois ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire particulièrement favoriser les déplacements à vélo entre le Camping des Baies et le circuit de vélo de gravelle « Entre monts et rivières » et souhaite que cette connexion cyclable soit affichée sur la prochaine version de la carte des circuits de vélo de gravelle du Val-Saint-François ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour afficher une connexion cyclable linéaire sur la prochaine version de la carte des circuits de vélo de gravelle du Val-Saint-François, la MRC demande qu'une infrastructure cyclable soit aménagée sur ledit circuit avant le 15 mai 2026 ;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** voie cyclable de type « chaussée désignée » pourrait être aménagée sur les routes provinciales entre le Camping des Baies, situé au 368, chemin Saint-Pierre, et l'intersection du 8e rang et de la route de l'Église ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Claude s'engage à assurer l'installation et l'entretien de la signalisation appropriée pour encadrer cette nouvelle voie cyclable ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati, et résolu :

1. De mettre en place et d'entretenir une voie cyclable de type « chaussée désignée » entre le Camping des Baies et le 8<sup>e</sup> rang à l'intersection de la route de l'Église avant le 15 mai 2026 ;
2. De demander à la MRC du Val-Saint-François d'ajouter cette nouvelle connexion cyclable à la prochaine édition de sa carte des circuits de vélo de gravelle.

**ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT**

**Une vérification devra effectuée pour valider s'il a une limite de vitesse est requise pour une « chaussée désignée ».**

#### **PROGRAMMATION TECQ 2024-2028**

#### **2025-10-12 ABSENCE DE PRIORITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude a accompli les travaux prévus en priorité 1 et priorité 2 en 2024 et 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre, et résolu :

Que la municipalité de Saint-Claude n'a identifié aucun travail de priorité 1 (installation, mise à niveau ou mise aux normes des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux), de priorité 2 (études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales) ou de priorité 3 (renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout), *autre que le projet travaux de priorité 1 et priorité 2 complété et déposé avec la programmation no 2.*

Que tout le reste de l'enveloppe TECQ 2024-2028 qui est allouée soit affecté à des travaux de priorité 4 ou autres.

**ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT**

#### **2025-10-13 PROGRAMMATION 2 TECQ 2024-2028**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux couts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;

La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Les projets pour la 2<sup>e</sup> programmation seront :

- Utilisation du 20% de l'enveloppe de base, 151 000\$ - Priorité 4 pour la construction d'un nouveau bâtiment communautaire - multifonctionnel ou modification/amélioration d'un bâtiment municipal existant.
- Priorité 1 : reconditionnement des réacteurs à la station d'épuration et autres pièces (38 998\$ montant à jour travaux complétés)
- Priorité 2 : Mise à jour du plan d'intervention des conduites et chaussée (9 543\$ montant à jour travaux complétés)
- Priorité 4 – aide financière pour les bâtiments municipaux de base 100 921\$

**ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT**

**2025-10-14 DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES – POUBELLES et AUTRES TÂCHES :**

**CONSIDÉRANT QU'**en prévision de la saison hivernale, il est opportun que le déneigement des perrons de l'hôtel de ville (2 étages), de la caserne et de la bibliothèque, du centre Aux Quatre Vents, des bornes électriques et autres ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bac de déchets, de matière recyclable et compost, en alternance, doit être mis au chemin pour la cueillette aux endroits suivant Hôtel de Ville, Cantine, Bibliothèque Irène-Duclos et Centre aux Quatre Vents ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que la municipalité de Saint-Claude offre une allocation forfaitaire à Monsieur Réjean Moffatt.

**QUE** Monsieur Réjean Moffatt recevra une allocation de 250\$ par mois à compter de janvier 2026 pour faire les tâches de déneigement des portes d'entrées, mettre les bacs à au chemin pour la collecte de ces endroits ainsi que diverses tâches cléricales.

**ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT**

**2025-10-15 ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes, le Code municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

**CONSIDÉRANT QUE** la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

**CONSIDÉRANT QUE** la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu de renouveler l'entente avec la CROIX-ROUGE pour le service aux sinistrés sur le territoire de la municipalité.

**QUE** le Maire et la directrice générale greffière-trésorière soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer cette entente.

**QUE** la Municipalité s'engage à verser une contribution annuelle à raison sur son territoire, pour un total de 300\$.

**ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT**

**REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2020-224 Camion - citerne**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude doit procéder au refinancement du règlement d'emprunt no 2020-224 Camion-citerne au montant de maximum de 255 600\$ pour une période de CINQ (5) ans.

La municipalité de Saint-Claude procèdera au refinancement par appel d'offres public gérée par le ministère des Finances pour le règlement d'emprunt échéant le février 2026.

**DÉPÔT RAPPORT DE VISITE DE RECONNAISSANCE BARRAGE**

La directrice générale dépose le rapport de visite de reconnaissance du barrage Bazin – réalisé par Jennifer Bergeron, officier en bâtiment et en environnement en date du 25 septembre dernier.

Madame Jennifer Bergeron, officier en bâtiment et en environnement, étant présente, explique le rapport et visite.

**DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE (ÉTAT COMPARATIF)  
(01-01-2025 AU 30-09-2025)**

La directrice générale dépose un rapport budgétaire (état comparatif) à tous les membres du conseil municipal au 30 septembre 2025.

Le tout est le début des étapes pour l'adoption du budget 2026.

**PROCHAIN CONSEIL 10 NOVEMBRE 2025**

Le maire mentionne que le prochain conseil aura lieu le 10 novembre prochain.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Différentes questions et commentaires de la part de l'assistance concernant;

- Coupe forestière Domtar
- Eau du puits et traitement du centre Aux Quatre Vents
- Appels frauduleux
- Rencontre pour le portrait du lac

Puis le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

**2025-10-16 LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que

ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202500795 à 202500866 pour un montant total de 132 992,56\$.

Les paies du mois de septembre 2025 pour un total 35 897,27\$.

**ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 VACANT**

**CORRESPONDANCE**

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de septembre 2025.

**REMERCIEMENT AUX ÉLUS**

Monsieur Provencher remercie les citoyens, les élus, les employés pour leur confiance.

Un cadeau de bon local est offert à chacun des membres du conseil.

**HOMMAGE À HERVE PROVENCHER, MAIRE POUR 20 ANS D'ENGAGEMENT MUNICIPAL**

Par la suite, Madame Nicole Caron, conseillère et maire suppléante ainsi que François Séguin, intervenant aux loisirs et en communication, tiennent un hommage particulier à Monsieur Hervé Provencher, maire, pour le remercier sincèrement pour ses 20 ans d'engagement au sein de la municipalité. Le dévouement, la disponibilité et l'écoute envers les citoyens sont grandement appréciés.

Un merci pour ce travail remarquable et lui souhaite une bonne retraite.

France Lavertu, directrice générale, a remis les cadeaux de reconnaissance. Le conseil offre un certificat cadeau croisière Le Grand, Cru, une montre ainsi qu'un album souvenir.

**HOMMAGE À HERVE PROVENCHER – ANDRE BACHAND DÉPUTÉ DE RICHMOND A L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

Aussi, Dominique Samson-Desrochers, représentante du député André Bachand, a fait la lecture d'une lettre de remerciement et d'hommage du député ainsi qu'une lettre du premier ministre, François Legault, pour souligner les 36 ans de service aux citoyens. Elle a également remis un certificat de reconnaissance et la médaille de l'Assemblée nationale.

**DIVERS**

**LEVÉE DE LA SÉANCE** : est donné par le conseiller Marco Scrosati.

**HEURES** : 20 heures et 59 minutes.

*« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

---

Hervé Provencher  
Maire

---

France Lavertu  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

